



L'Illustré



DE ROUBAIX-TOURCOING

Un délai de grâce

ENCORE UNE LOI BOITEUSE

La Chambre et le Sénat, d'accord avec le Gouvernement, permettent des expulsions de locataires en plein hiver, mais il appartient aux Maires de les empêcher

Encore une nouvelle loi définitive des loyers qui vient d'être dûment codifiée, en attendant d'autres !
Celle du 1er Avril 1922 se réclamait déjà de ce titre prétentieux, qui lui avait été décerné impudemment par M. Bonnevaux, alors ministre de la Justice et moins d'un an après sa promulgation elle a dû être mise précipitamment à la réforme car son texte, comme celui de ses nombreuses devancières, bécotées à la hâte depuis le 9 mars 1918, était reconnu incohérent, fourmillant de contradictions flagrantes, d'antinomies multiples, d'interprétations erronées, et son application rigoureuse et inhumaine dans son exécution reculée du 1er janvier 1923, apparaissait aux esprits les plus optimistes éminemment perturbatrice de l'ordre public.

Dans notre seul département du Nord, plus de deux mille locataires étaient menacés d'être mis sur la rue, par ministère d'huissier et pour Paris ce nombre dépassait trente mille !
C'était la perspective d'une dévotionuse balaclava publique, génératrice de pénibles incidents, marquant l'aurore de l'année nouvelle.

Pour prévenir cette détresse sociale et les déplorables conséquences, un certain nombre de députés, parmi lesquels nos amis Hasiy, Bernard, Cadot, Couteaux, Léon Escoffier, Raoul Evrard, Ferrand, G. Barthélémy, Georges Richard, Goniaux, François Lefebvre, Alfred Maës, Ringuier, Saint-Venant, Lebas, présentèrent à la Chambre, au début de décembre 1922, une proposition de loi ainsi conçue :

Il sera sursis jusqu'au 1er juillet 1923, à l'expulsion des locataires de bonne foi, qui justifieront avoir exécuté toutes les conditions imposées par leur bail, les usages locaux ou par décision judiciaire.

Comme on peut le constater par ce texte clair, explicite et formel, ne prêtant à aucune équivoque, il s'agissait dans la pensée des signataires de cette proposition, d'une MESURE GÉNÉRALE, visant indistinctement tous les locataires de bonne foi, sans aucune exception et devant être appliquée dans les communes de dix mille habitants et au-dessus, ainsi que dans toutes les localités des Régions libérées, sans distinction du nombre d'habitants.

Une injustice légale
Au lieu de cet acte rationnel et équitable, d'impulsion nécessaire, le Parlement a fait un geste équivoque, se laissant inspirer par un accès de mauvais humeur et a donné sous forme d'urgence aux familles ouvrières une loi d'exception, entachée pourtant d'odieux caractères antidémocratiques, de révolte partielle, rappelant les plus mauvais jours des régimes déchus, abhorrés, et ouvrant la porte à deux batailles aux interprétations fantaisistes, au népotisme scandaleux, aux abus criants, aux injustices les plus choquantes.

Cette loi de favoritisme, promulguée le 30 décembre dernier, dispose en effet :
« Le juge de paix, lorsque le prix annuel du loyer en cours ne dépasse pas mille francs, ou le juge des référés lorsque le montant de la location n'excède pas huit mille francs par an, peut ordonner qu'il sera sursis, à titre de délai de grâce, à l'expulsion des locataires, sauf le droit d'occupation du propriétaire ».

Comme si ce texte inconcevable n'était pas suffisamment arbitraire, le garde des Sceaux, M. Colrat, a osé déclarer au Sénat qu'il donnerait aux magistrats des instructions, c'est-à-dire des ordres pour n'appliquer qu'avec une extrême modération du délai de grâce qu'ils peuvent accorder, afin de disséminer, d'ici le 1er juillet prochain, toute la série des expulsions ordonnées.

C'est la confusion cynique des pouvoirs : l'est l'ingérence inadmissible de l'Exécutif dans les arrêts de Justice, devenus ainsi anonymes de services.

Travaux aux Magistrats, sans souci de leur indépendance et de leur probité professionnelle, la ligne de conduite qu'il veut leur imposer, M. Colrat a souligné en ces termes, le sens de ses directives : « Le juge ne comprendrait pas l'esprit de la loi s'il accordait à tous les locataires le même délai de grâce, d'abord parce que, dans ce cas, il ne se serait pas placé en face des circonstances, qui sont diverses, variables et motivent des décisions appropriées, mais aussi parce que, en accordant le même délai, il reporterait au mois de juillet la lourde échéance qu'il faut liquider en la dispersant dans le temps ».

Voilà, dégagé de son atmosphère de palabres nuageuses et de discussions stériles, l'esprit de la loi qui vient de sortir du chantier parlementaire.

Attendre l'huissier
Beaucoup de locataires, payant régulièrement leurs loyers, s'imaginent avec leur avoir droit à une prorogation jusqu'au 1er juillet 1923.
C'est là une erreur profonde qu'il importe de ne pas laisser s'implanter dans l'opinion, afin d'éviter des déconvenues.

de procéder à l'expulsion et lui demander de citer soit devant le juge de paix, soit en référé, pour obtenir un délai. Je conseille d'attendre l'huissier ».

Vaillante attitude

Comme les nombreuses lois sur les loyers qui l'ont précédée depuis l'armistice, celle qui vient de naître, empirique, échauffée en vitesse et frappée d'iniquité dans



M. POTIE Sénateur-Maire d'Hautbourdin

son principe, ne donne satisfaction à personne. Elle ne garantit pas aux locataires la sécurité du lendemain, elle provoque les critiques acerbes des propriétaires et laisse planer l'inquiétude et le marasme sur la sombre crise du logement, que le Parlement s'avère incapable de résoudre.

En présence de la carence absolue du législateur et de son impuissance démontrée à mettre sur pied un régime pratique et stable des loyers, il ne faut pas hésiter à recourir au droit préféré, au nom de l'intérêt public.

Il appartient aux Maires de l'exercer, pour la paix sociale.

Deja cette idée a pris racine dans notre pays dévasté, où la pénurie des habitations est particulièrement sensible.

L'éminent président du Conseil général du Nord, M. Auguste Potie, sénateur-maire d'Hautbourdin, nous déclarait hier, de sa voix énergique de ferrier robuste et réalisateur : « Il n'y a jamais eu d'expulsion dans ma commune et tant que je serai maire aucun ménage de travailleurs ne sera jeté sur la rue ».

Non content de dresser son autorité et sa fermeté démocratique contre les expulsions, M. Auguste Potie a fait édifier sur ses terres et à ses frais de nombreuses maisons ouvrières, coquettes et salubres. Grâce à son généreux et dévoué maire, l'heureuse population d'Hautbourdin ne connaît pas les angoisses des sans-abris.

De son côté, notre ami Delannoy, maire de Bruay-sur-Escaut, a informé M. le Préfet qu'il s'opposerait résolument à toute expulsion, aussi longtemps que la crise du logement sévirait dans sa commune.

Le courageuse attitude du démocrate Potie et du socialiste Delannoy dicte leur devoir à tous les Maires.

En vertu de la récente loi, laissant le champ libre à l'arbitraire et au favoritisme, de nombreuses familles ouvrières restent menacées d'expulsion, à bref délai. L'huissier les guette, en sinistre oiseau de proie. Verrons-nous encore, sous la neige et les frimas, des enfants grelottants dans la boue du ruisseau, comme ce spectacle écourant s'étala dans les cornes d'Hersin-Coupiigny, pour la honte de la civilisation !

E. POLVENT.



Un "AS" Parait que c'est lui qui détient le record de durée du vol sans pilote...

LE RÉVÉLÉ DU CINÉMA

CONTRE LES TAXES

Les Loueurs prendront part au mouvement

L'Assemblée des directeurs de cinémas a décidé d'organiser pour le mardi 9 janvier, à 10 heures 30 du matin, un grand meeting de protestation contre les taxes, dans la salle du Casino, à Lille.
Non seulement les exploitants assisteront en masse à cette réunion, qui promet d'être intéressante, mais les loueurs de films prendront part à la manifestation.
Voici d'ailleurs l'amusant appel que nous communiquons à ce sujet M. Belière, président du Syndicat des loueurs de films du Nord et du Pas-de-Calais et que nous nous faisons un plaisir d'insérer :

DES ACTES ! S. V. P. ?

« Prié d'assister à la grande réunion de mardi prochain, je considère comme un devoir de m'y rendre et j'ose espérer pour l'avenir de l'Art muet que de tous les exploitants du Nord et du Pas-de-Calais, tous les directeurs d'agence auront à cœur d'y paraître. Il y a urgence à soutenir, dans la lutte qu'ils ont bien voulu entreprendre pour la défense de nos droits et de nos intérêts, nos bons et vaillants amis les députés G. Barthélémy et René Lefebvre. « Bien que nous ne puissions être toujours d'accord avec Paris, applaudissons au geste de MM. Brezillon et Chataigna, président et vice-président du Syndicat français, venant relever de leur présence la réunion et nous laisser entrevoir dans des horizons plus ou moins lointains un avenir meilleur. « Remercions M. Hermant qui, sans doute, en fin Normand, nous apportera l'idéal solution. « Mais nous, Exploitants et Loueurs des Régions envahies, ne perdons pas le Nord. Avec l'esprit positif qui nous caractérise, déployons toute l'énergie dont nous sommes capables, oublions pour un instant nos intérêts particuliers. « N'envisageons que le but à atteindre ; unissons-nous, groupons-nous, marchons la main dans la main, n'oublions pas que nous devons être la Force parce que nous sommes le nombre. « Deux ans ont été perdus en beaux discours et en mirifiques promesses. « Aujourd'hui que l'échéance approche, que l'ennemi est à nos portes, il n'y a plus à délibérer. C'est vouloir et c'est agir qu'il faut. »

H. BELIERE, Président du Syndicat des Loueurs de films du Nord et du Pas-de-Calais

Comme on le voit, le débat promet d'être intéressant. D'autre part, pour attirer la discussion, le Syndicat des exploitants a placé au point de vue particulier des Régions libérées.

Il ne faut pas oublier, en effet que, devant la guerre, alors que les salles de spectacles faisaient en France libre de grosses recettes, elles étaient utilisées chez nous comme écoles ou dortoirs par les soldats allemands.

Beaucoup de salles ont été, de ce fait, lourdement endommagées. Pour protester contre ce préjudice qui demeure presque entier (les dommages de guerre n'ayant pas été acquittés pour la plupart), les exploitants ont fait appel aux parlementaires des Régions libérées. Voici d'ailleurs la lettre que M. Edmond Choquet leur a adressée :

« Monsieur le Député, « Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir honorer de votre présence la réunion de protestation contre les taxes qui aura lieu le 9 janvier prochain, au Casino des Familles à Lille. « Le rejet du projet Taurines n'arrange rien et laisse la question pendante quand à la situation des exploitants des Régions libérées. Nous nous permettons d'attirer tout spécialement votre attention sur le cas de ces commerçants qui nettement dévalorisés pendant la guerre, subissent un préjudice du fait qu'ils sont actuellement mis sur le même pied que les autres exploitants du reste du pays. « Nous espérons qu'en présence de la gravité de la situation, vous voudrez bien nous honorer de votre présence. « Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre profond respect ».

Pour la Commission, Le président, Edmond CHOQUET.

Les directeurs de cinéma ont déjà reçu plusieurs réponses qui leur permettent d'augurer que la réunion sera fructueuse. Il est nécessaire, d'ailleurs, qu'il en soit ainsi. L'avenir du Cinéma en dépend. « Il est impossible, en effet, nous disait encore ces jours-ci une des personnalités les plus éminentes du monde cinématographique, que le France reste en arrière des autres nations sur un terrain extrêmement important à conquérir. C'est un devoir national que de développer de plus en plus notre STUDIO et de le répandre à l'étranger notre art, nos artistes et notre pensée. Plus notre rayonnement cinématographique sera intense, plus notre prestige en sera consolidé. C'est pourquoi tout ce qui concourt au développement du cinéma chez nous concourt à la grandeur du pays ».

Nous ne pouvons qu'enregistrer cette chaleureuse défense et souhaiter que le 7e art atteigne son maximum de prospérité chez nous. A. L.

La Fille des Chiffonniers

D'APRÈS LA CÉLÈBRE PIÈCE D'ANICET BOURGEOIS ET FERDINAND DUQUE

GAUMONT qui n'en est plus à un chef-d'œuvre près, sort cette semaine une merveille de reconstitution historique : « La Fille des Chiffonniers ». L'action qui se passe en 1830, a nécessité la remise en état de tout un coin du vieux Paris, si vivant, si grouillant, si pittoresque. C'est l'époque des Gavarri et des Daumier, dont les silhouettes sont inoubliables.

Rien n'est plus savant que ces clairs-obs-curs, pour traduire la poésie grouillante de cette rue du « Vieux Paris ». Rien de plus émouvant aussi que ce métrage de la première moitié du siècle écrit, charpenté, d'une manière excellente et que Musset devait avoir présent à l'esprit lorsqu'il écrivit :

« Vive le mélodrame où Margot a pleuré ! L'interprétation ? Celle que nous connaissons chez Gaumont ; la première : Eva Rey, fille de l'Edouard ; Béatrice Korman. C'est d'immense succès que nous espérons chez nous ce poignante et vivant mélodrame. »

Communiqués

CHEZ FOX FILM. — Cette semaine : Une superproduction La Tare, film oriental à grand spectacle. En préparation : Les Chats du Shah ; Gossé de sa femme ; La Fille de l'Enfer Sam chez nos aïeux. Le plus grand film humoristique qui ait été réalisé. WERKA. — Cette semaine : La Riposte, avec Jean Angelo. UNIVERSAL. — En préparation : La Tourmente, avec Houspeter ; Fells de femme. GRANDES PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES. — Cette semaine : Justice, Griffites, avec Lillian-Gish. En préparation : L'Homme sans nom. PHOCCA. — Cette semaine : Ziska la danseuse bohémienne. PARAMOUNT. — Cette semaine : Le paradis sur feu (oublié par le Révéil Illustré).

Musée en danger

LE PALAIS DES BEAUX-ARTS

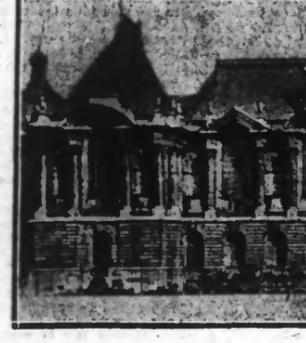
Pour sa réfection nécessaire la ville de Lille se trouve devant d'énormes difficultés et voici comment elles seront résolues pour le printemps de 1924, peut-être

On s'est très souvent depuis quatre ans, et un peu superficiellement, il convient de le faire remarquer, étonné dans le public de la soi-disant lenteur avec laquelle s'effectuaient les travaux de réfection du Palais des Beaux-Arts de Lille.
Certes, l'impatience de voir enfin le magnifique musée, qui contient les plus belles collections du Nord de la France, ouvert au public, s'explique jusqu'à un certain point. Il faut pas oublier pourtant que la rouverture de ce musée, rouverture faite dans de mauvaises conditions, engage l'avenir même des œuvres exposées. A ce point de vue, la ville de Lille a le droit de se montrer difficile et de ne pas effectuer la rouverture du Palais des Beaux-Arts qu'après s'être entourée de toutes les garanties de sécurité désirables.

D'une enquête approfondie à laquelle nous nous sommes livrés ces jours derniers, il ressort nettement qu'ouvrir hâtivement le Musée eût été un crime au point de vue artistique.
« Le Palais des Beaux-Arts se trouve, nous ont déclaré tout à tour Guetton, adjoint au maire de Lille, et M. Cochez, directeur des travaux municipaux, dans de déplorables conditions. Pour sa réfection, la ville doit faire face à d'énormes difficultés. Celles proviennent de l'état de guerre ne sont rien, pour ainsi dire. Les plus graves proviennent des conditions lamentables dans lesquelles a été construit ce malheureux musée, conditions que nous allons détailler, et auxquelles il faut remédier de toute urgence, en grande partie du moins. »

Les défauts de l'édifice

Ces défauts sont tels que, de suite, Guetton nous déclare : « Dites bien d'abord que si la ville de Lille se fut trouvée devant une situation prospère et normale, la Municipalité actuelle eût affecté le Palais des Beaux-Arts à un autre usage et se fut décidée à construire ailleurs un Musée offrant de sérieuses garanties de conservation pour les œuvres exposées. « Le bâtiment de la place de la République, édifié de 1882 à 1890, par les architectes Bédarrat et Delmas, est construit en dépit du bon sens. »



PALAIS DES BEAUX-ARTS DE LILLE

« Ses sous-sols plongent dans l'eau pendant une mois de l'année, les murs sont exposés à se pénétrer d'humidité. Il y a parois, dans les caves, 1 m. 20 d'eau, que l'on doit drainer. Autrefois, cette eau était recueillie dans les collecteurs des chaufferies du Palais des Beaux-Arts, rue Jean-Baptiste Monnoyer. Ces chaufferies ont été maintenant détruites. « Glissons sur le style lourd et surchargé d'ornementation des façades, sur la mauvaise installation du musée de sculpture, où les œuvres éclairées de face perdent tout relief, et arrivons aux salles de peinture. »

« Nous trouvons-nous bien en présence de salles de peinture, par leur hauteur exagérée, ressemblant presque à des nefs de cathédrales. « Mais le plus beau — et ce qui n'a jamais été dit encore, je crois — c'est que ces salles démesurément hautes ont déjà vu leur hauteur diminuée de plusieurs mètres, par les architectes eux-mêmes. « La corniche et le plafond primitifs ne servent pas. A quatre mètres en-dessous, on a construit une seconde corniche qui soutient le second plafond vitré. « Il en résulte, continue Guetton, que le jour d'arrive pas de très très haut, au grand dommage de l'éclairage des œuvres exposées. »

Un chauffage désastreux

Mais ce n'est pas tout. Le plus grave grief que l'on puisse faire aux anciennes installations du Palais des Beaux-Arts, est son chauffage absolument catastrophique !

« Cela, continue Guetton, nous n'en voulons plus à aucun prix la transformation de ce chauffage est la grande, mais nécessaire cause de la lenteur de la réfection de l'édifice. »

M. Cochez, directeur des Travaux municipaux, prend la parole. « Vous allez vous convaincre, nous dit-il, que l'ancien système de chauffage, loin de combattre l'humidité dans le Musée, était au contraire la principale cause de cette humidité. »

« L'eau chaude était envoyée de la chaufferie de la rue Jean-Baptiste Monnoyer dans des tuyaux installés dans les sous-sols pleins d'eau du monument de la place de la République, lesquels sous-sols étaient normalement d'une température glaciale. L'eau chaude réchauffait cette température à tel point que, de la masse humide, de la vapeur d'eau se dégagait. Dans ces mêmes caves étaient installées des batteries communicant par des gaines avec le rez-de-chaussée et le premier étage du Musée. Malheureusement, par ces gaines avec l'air chaud, la vapeur d'eau dégagée dans les sous-sols pénétrait dans les salles pleines

Le nouveau chauffage

Cette situation ne peut se renouveler. La transformation du chauffage s'impose, mais elle coûtera cher à la ville.
« La nouvelle chaufferie sera installée derrière le Palais des Beaux-Arts, dans le jardin, le long de la rue de Valmy, c'est-à-dire à environ 60 mètres du Musée. C'est une maison parisienne qui se charge des travaux. L'air chauffé et asséché complètement sera envoyé directement au premier étage et au rez-de-chaussée sans passer par le sous-sol. « On compte, termine M. Cochez, l'actif directeur des travaux, que cette chaufferie fonctionnera pour l'hiver prochain. »

L'ouverture du Musée

« Mais alors, demandons-nous à Guetton, à quand l'ouverture du Musée ? Probablement au cours de l'été 1924, peut-être au printemps. Le grand motif du retard, voyez-vous, vient du fait de la transformation du chauffage. Il faut de longues études pour déterminer le nouveau mode de chaufferie à employer. »

Une autre cause de retard fut causée par de nombreuses fautes de constructions dans les travaux auxquelles il fallut remédier au cours des travaux effectués, pour la réparation des dégâts causés par le bombardement. Il est à remarquer que, de ce chef, la ville se trouve ainsi en présence non seulement de réfections soumise aux dommages de guerre, mais encore de dépenses issues de travaux provenant de la mauvaise construction de l'édifice. Il y a en effet, au Palais des Beaux-Arts, environ un million de travaux prévus à ce jour et non soumis aux dommages de guerre : transformation des toitures et du chauffage, station de pompage nouveau système.

Les travaux soumis aux dommages de guerre se montent à 2.500.000 francs, dont 2.400.000 francs pour le bâtiment et 100.000 francs pour le chauffage ancien, abîmé. Ces travaux consistent en réparations de toitures, vitreries, murailles, parquets et carrelages.

« Les travaux de réparation des dommages de guerre se montent à 2.500.000 francs, dont 2.400.000 francs pour le bâtiment et 100.000 francs pour le chauffage ancien, abîmé. Ces travaux consistent en réparations de toitures, vitreries, murailles, parquets et carrelages. »



PALAIS DES BEAUX-ARTS DE LILLE

Ainsi se termine notre interview. Comme nos lecteurs peuvent maintenant s'en rendre compte, il n'y a nullement lieu de se plaindre de la lenteur de la réfection du Palais des Beaux-Arts de Lille. V. BRIGGHE.

MON CINE

ENTRE VOISINS

ON s'étonne souvent des divergences de vues que les représentants de la France et de l'Angleterre se rencontrent dans une de ces excursions périodiques que l'on a baptisé du nom de Conférences interalliées. Les Français accusent les Anglais d'égoïsme, de mercantilisme et se voient à leur tour taxés d'impérialisme et de chauvinisme par leurs amis. Chacun explique, par les défauts de l'autre, l'impossibilité d'arriver à une entente.

Il serait cependant beaucoup plus simple d'attribuer cette méintelligence par la différence profonde qui sépare la mentalité de l'Anglais de celle du Français. Car n'est pas une opposition irréductible de vices et de vertus qui empêche deux peuples de se comprendre, c'est leur façon d'apprécier ce qui est un vice et ce qui est un vertu. Rien, en effet, n'est plus relatif que le contenu de ces deux mots. Il varie suivant la latitude et la longitude ; vérité en deçà, erreur au-delà.

Or, on vient encore d'avoir une nouvelle preuve de cette différence entre la mentalité générale des peuples anglais et français. Aux environs de Manchester, on vient de découvrir un paisible rentier qui n'était autre que l'ancien exécuteur des hautes œuvres. Ce bourgeois en retraite était un homme très sentimentale qui avait pour les condamnés des attentions vraiment paternelles. A l'occasion de sa mort, les journaux anglais racontent une foule d'anecdotes sur les faits et gestes de cet excellent homme. Il jouissait, paraît-il, de la considération générale et d'une joyeuse popularité. Dans la rue, il était fêté par les enfants, pour lesquels il avait toujours des bonbons pleins ses poches.

Un beau jour, il fut appelé à Jersey pour expédier dans l'autre monde quelque vaillant. Lorsqu'il débarqua, toute la population l'attendait sur le quai, et dès qu'il mit pied à terre, entonna le chant populaire : « C'est vraiment un bon garçon ». La Ville fut en fête, pendant la durée du séjour de ce « good fellow ». Il n'y eut que le condamné pour ne pas partager l'allégresse générale. Eh bien ! quand on connaît la façon dont on reçoit chez nous M. Delbier et ses sym-pathiques collaborateurs et le soin que l'on met à se tenir le plus loin possible de leur personne, on s'explique qu'il doit souvent y avoir des moments où nous ne sommes pas capables de comprendre les Anglais et qu'ils ne peuvent pas nous comprendre.

R. VERMOREL.